

Compte rendu synthétique de la Commission développement durable et développement économique du 11 mars 2015

Etaient présents :

Michel Desmoulin, Didier Bazinet, Allain Tricoire, Annie Vallade, Jean-Marcel Beau, Alain Lucas, Daniel Bonnefond, Patrick Lachaud, Jean-Bernard Charazac, Jean-Claude Etourneau, Jean-Baptiste Chamouton, Véronique Raynaud, Quentin Laurent et Julien Michau (Chambre d'Agriculture de la Dordogne)

Excusés : Patrice Favard, Emmanuel Clugnac, Jean-Pierre Lauron, Hervé de Vilmorin

Allain Tricoire ouvre la séance et remercie les techniciens de la Chambre d'Agriculture de s'être déplacés jusqu'à Verteillac. En introduction, Allain Tricoire rappelle qu'il y a une réelle volonté de travailler sur les énergies renouvelables sur notre territoire, que dans le contexte de la transition énergétique des décisions politiques doivent être prises pour conforter les projets localement. Au sujet de la méthanisation, il s'agit d'un axe stratégique qu'il faudra décider politiquement.

Quentin Laurent et Julien Michau présente leur fonction et les interventions de la Chambre d'agriculture dans le domaine de la méthanisation, forte d'une dizaine d'année d'expérience dans le domaine, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne est un peu pionnière dans ce domaine. Son action reste en adéquation avec le Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote, le rôle de la Chambre est avant tout de conforter le développement agricole durable local et d'accompagner la diversification de l'activité.

La CA accompagne les projets jusqu'à la réalisation, c'est un travail d'animation, d'étude et de mise en synergie de tous les acteurs (juristes, bureau d'études, financeurs....), elle a un rôle important dans la coordination des acteurs.

Sur la méthode, il est primordial de faire émerger le projet, les partenariats et les liens entre les utilisateurs potentiels avant de parler de l'aspect technique. Avoir un « cautionnement » politique local est un atout. D'où l'intérêt que les élus de la CCPR se positionnent.

Sur l'aspect rentabilité : un projet de méthanisation ne s'envisage pas sous l'aspect rentabilité directe comme un projet « photovoltaïque », mais rentabilité induite. En effet la méthanisation induit des économies d'engrais, du développement économique, une plus value agronomique (approche vertueuse des couverts « biomasse » en réponse aux obligations réglementaires des couverts végétaux en zone vulnérables (ex le Sorgho biomasse)) la méthanisation fait partie des actions de transition énergétique, elle est une façon d'adapter et de diversifier l'activité agricole (dans un contexte de baisse des aides de la PAC). La Région Aquitaine aide les investissements jusqu'à hauteur de 30/40% (par comparaison Midi Pyrénées 20%).

Le choix du site reste une problématique entière, les porteurs de projets doivent travailler en étroite collaboration et très en amont avec les services « réglementairement associés », DDT, DDCSPP, les gestionnaires de réseaux...

Enfin il faut rester prudent sur les zonages régionaux d'identification des potentiels, il se peut que certains gisements soient peu mobilisables et inversement.

Un projet de méthanisation doit permettre de créer du lien, c'est un choix politique qui doit être partagé avec la population.

Après les échanges et en conclusion, la commission valide un accompagnement de la chambre sur ce projet dans le but de repérer les acteurs potentiellement intéressés et de faire émerger un projet collectif.

A l'issue de ce travail d'animation, d'identification des acteurs concernés par un éventuel projet, la deuxième étape consistera à communiquer sur le sujet auprès de la population pour « déminer » certaines idées reçues puis à monter le projet techniquement, juridiquement et financièrement. La CCPR pourrait également dans le cadre d'une politique de transition énergétique participer financièrement au projet.

La chambre d'agriculture va préparer un projet de convention dans le cadre d'une mission d'accompagnement stratégique pour co-construire un éventuel projet de méthanisation.

Questions diverses

- Projet de recyclerie sur Ribérac : le Président de l'association Centre Ressource C2R sollicite la CCPR pour un accompagnement « technique » (local) sur un projet de création de recyclerie avec ré-utilisation d'objets. Les membres de la commission s'accordent à dire qu'il faut faire attention à ne pas entrer en concurrence avec d'autres structures, d'autant plus que le SMCTOM de Ribérac travaille sur le démantèlement sur place dans le cadre d'un reclassement de son personnel.
- Recrutement d'un animateur économique : la commission valide le principe du recrutement d'un animateur économique.